

Gilly, le 06/12/2022

PV de comité n°04 du 05/12/2022 à Jemappes

Présents : Mmes Lucienne Capron & Florence Loiseau et MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Aubin Vandemoer, Christian Crappe, Michel Guilliaums, Frédéric Leroy, Renzo Mosciatti & Samuel Vankeersbulck

Excusé:/

Invités présents : Mr Bernard Scherpereel, Secrétaire Général, Mme Isabelle Delrue et MM Salvatore Faraone et Pierre Thomas du Conseil d'Administration

Invités excusés : Mr Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB et Mr Fabrice Appels, Président du

Groupement des Parlementaires

La réunion débute à 19h00 sous la présidence de Mr Christophe Notelaers.

Le secrétariat de la réunion est assuré par Mr Philippe Bolssens.

Approbation PV de comité n°3 du 27/10/2022

Approbation PV de la Commission Administrative n°9 à 13

Championnat

Christophe Notelaers dresse l'état de la situation : actuellement, 658 équipes inscrites. 5 forfaits généraux et 1 nouvelle inscription ont été enregistrés depuis la dernière réunion.

Coupe du Hainaut séniors et jeunes

Les $\frac{1}{4}$ de finale de la coupe seniors et jeunes ont été joués le week-end dernier.

La compétition s'est déroulée sans problème majeur jusqu'à présent.

Attribution de l'organisation des finales des coupes du Hainaut

Le président expose la liste des candidats ayant demandé et accepté le cahier des charges. La liste des clubs concernés est reprise dans le PV n° 13 de la commission administrative. Le CFB Fleurus (2719) a également accepté le cahier des charges dans les délais mais après la publication du PV n°13 de la CA. Il est donc repris sur le bulletin de vote.

Mr Philippe Bolssens (affilié au CFB Fleurus) ne participe pas au vote.

Après vote à bulletins secrets, l'organisation des finales est attribuée au BBC Leuze (1047).

Commission Mini-basket

Le calendrier 3&3 du deuxième tour a été envoyé aux clubs et sera publié prochainement sur le site. Les clubs ont toujours la possibilité de changer une date, avec l'accord des autres clubs de la poule. Challenge U12 : il aura lieu le week-end des 7-8 janvier 2023. Nous comptabilisons à ce jour 140 inscriptions (82 garçons et 58 filles). Un dernier rappel sera envoyé aux clubs cette semaine.

Commission de formation des arbitres

En complément à la liste des compétences publiée dans le PV de CP n°1 du 08/06/2022, le CP confirme déléguer à la cellule déontologie de la CFA les compétences suivantes :

- Entendre les arbitres qui ne respectent pas les règles de bonne conduite.
- Le cas échéant, leur faire un rappel à l'ordre et prendre des décisions administratives (à l'exception du retrait de la carte d'arbitre).
- En cas de manquement grave à l'éthique et au code de bonne conduite, préparer un dossier complet qui sera transmis au CP pour application de l'article PA74 Bis.

Commission Technique et de Propagande

Le planning est discuté, en particulier pour le stage de Noël. Il est également publié sur le site provincial et est régulièrement mis à jour.

Une réunion du département détection et formation a eu lieu à Jambes le 04/11/2022. La commission y était représentée par Florence Loiseau et Lucienne Capron.

Commission 3X3

Une réunion de la commission a eu lieu le 01/12/2022.

Le président de la commission explique le contenu des discussions qui ont porté sur :

- Organisation les 7 et 8/01/2023 d'un challenge 3x3 ouvert à tous (mode découverte) en U14, U16, U19, seniors dames, seniors hommes, seniors mixtes et famille mixte.
- Organisation d'une coupe du Hainaut 3x3 dans différentes catégories le 18 mai 2023.

Audition d'un arbitre

Dossier CP/22-23/01:

Le CP entend l'arbitre suite au rapport transmis par la commission de formation des arbitres conformément à l'article PA74 bis.

MM Mosciatti, Guilliaums et Vandemoer (membres de la CFA) ainsi que Mme Delrue, MM Scherpereel, Thomas et Faraone (membres du CDA) sortent de séance et ne participent donc pas à la délibération ni à la prise de décision concernant le dossier CP/22-23/01.

Décision du CP

Sur base de l'article PA74 bis, le CP considère à l'unanimité des membres présents :

- que les propos que l'arbitre aurait tenu lors de l'AG statutaire sont indignes et inacceptables
- que le fait de déchirer et de jeter à la poubelle sa carte d'arbitre lors de l'AG statutaire est jugé inacceptable et indigne pour un arbitre vis-à-vis de sa corporation.

Et décide de lui retirer sa carte d'arbitre à dater du 09/12/2022 jusqu'à la fin de la saison, soit le 30/06/2023.

L'arbitre concerné est informé de la décision en séance ainsi que de la possibilité de faire appel de cette décision.

MM Mosciatti, Guilliaums et Vandemoer (membres de la CFA) ainsi que Mme Delrue, MM Scherpereel, Thomas et Faraone (membres du CDA) rentrent en séance.

Divers

Néant

Prochaine réunion : le jeudi 19/01/2023 à la Mons arena à 19h00.

Réunion clôturée à 21h30.

Le Président Christophe Notelaers Le Secrétaire Philippe Bolssens